

Compte rendu de notre débat « Agir en citoyen » du mercredi 21 septembre 2016.

Le groupe, composé de personnes d'âge et d'origines très variés a pris le temps de s'écouter, de débattre et d'argumenter. Les participants étaient finalement très contents de cette soirée. La demande de dialogue et de débat est forte.

Quelques idées évoquées, dans l'ordre, avec des compléments chiffrés pour consolider les arguments :

- Agir en citoyen c'est participer aux élections, donc voter ; il faut aller voter. On a posé ensuite la question de la prise en compte du vote blanc.

« Depuis la loi du 21 février 2014 visant à reconnaître le vote blanc aux élections les bulletins blancs sont décomptés séparément des votes nuls et annexés en tant que tel au procès-verbal dressé par les responsables du bureau de vote. Mais, comme auparavant, ils ne seront pas pris en compte dans le nombre des suffrages exprimés (ensemble des bulletins moins les votes blancs et nuls).

Cette loi est l'aboutissement d'une proposition de loi déposée à l'Assemblée nationale en juillet 2012 qui avait pour objectif de faire reconnaître que le vote blanc est un acte citoyen qui se distingue de l'abstention – l'électeur s'étant déplacé jusqu'à son bureau de vote – et exprime une volonté politique de participer au scrutin pour dire son refus de choisir entre les candidats en lice. La prise en compte du vote blanc pourrait permettre de faire reculer le taux d'abstention. »

- L'action politique semble souvent décriée, les militants lorsqu'ils œuvrent pour une fédération se retrouvent rapidement dénigrés, accusés de faire de la « politique ».

La définition de l'action politique est vague, mais on peut s'accorder sur « une action collective visant à améliorer le quotidien de ces concitoyens ». Plus le bénéfice de cette action est éloigné des citoyens, plus la notion de politique se dégrade.

- C'est le cas de la perception des partis politiques que les élections et la constitution ont transformé en « écuries de courses », plus soucieux de gagner un poste, un siège que de définir un projet et de le mettre en œuvre. Il est évoqué la possibilité de référendum révocatoire d'initiative citoyenne qui est censé permettre aux électeurs d'une circonscription ou d'un État d'exprimer leur désaccord politique ou leur perte de confiance vis-à-vis d'un élu en demandant sa révocation avant la fin de son mandat.

Une initiative populaire est un mécanisme de démocratie semi-directe qui permet à un certain nombre de citoyens, par un nombre de signatures fixé à l'avance, de saisir une assemblée législative ou le peuple par référendum afin qu'il statue sur une proposition de loi. Elle ne doit pas être confondue avec la pétition. Celle-ci n'étant qu'une suggestion à l'État n'ayant aucun caractère obligatoire. Le référendum d'initiative populaire est très peu répandu dans le monde. Il n'est pratiqué réellement que par la Suisse, l'Italie, le Liechtenstein, quelques États américains.

En France, le référendum d'initiative partagée est le dispositif prévu par les alinéas 3 à 6 introduits en 2008 (sous la présidence de Nicolas Sarkozy) dans l'article 11 de la constitution française qui indiquent notamment qu'« un référendum portant sur un objet mentionné au premier alinéa peut être organisé à l'initiative d'un cinquième des membres du Parlement, soutenue par un dixième des électeurs inscrits sur les listes électorales ».

L'initiative appartient aux parlementaires, le soutien de simples électeurs n'étant qu'une condition supplémentaire à cette initiative. De ce fait, le mécanisme ne peut être qualifié de référendum

d'initiative populaire, bien que l'expression « initiative populaire » ait été largement employée pour le désigner.

- Le monde associatif peut avoir une action citoyenne mais il n'a pas le pouvoir de décision.

Il est ensuite abordé la question du trop grand nombre d'associations, qui se font concurrence. Les restos du cœur, les secours populaires, catholique, la Croix Rouge,.....

La France compte 1,1 million d'associations, 15 millions de bénévoles, 1,9 million de salariés (à temps plein ou à temps partiel). 75 000 associations créées entre août 2014 et août 2015 : il s'agit de la troisième année de hausse consécutive. Les associations culturelles et sportives représentent 40% de ce total.

L'emploi associatif en hausse globale 1 826 832 salariés (+0,8%) sont employés dans 165 350 établissements (+ 0,5%). En 2014, l'emploi associatif amorce une légère reprise, alors que l'ensemble du secteur privé stagne. Pour la première fois depuis 2010, le nombre d'associations nouvellement employeuses sur l'année est supérieur au nombre de disparitions. 77% des nouveaux contrats sont en CDD (+ 8 points en 15 ans), contre 53% dans le secteur privé.

Les secteurs qui « se portent bien »

Avec plus de 20% des établissements employeurs, le secteur sanitaire et social représente 57% des emplois (plus d'un million) et de la masse salariale, en croissance régulière.

Les associations sportives connaissent une forte hausse de l'emploi (+ 4,9%), portée par l'embauche de jeunes en contrat d'avenir.

Les secteurs en difficulté

L'aide à domicile (-13 500 emplois en 4 ans) rencontre un problème structurel de concurrence avec le secteur privé lucratif.

La baisse de l'emploi dans la culture (perte de 2500 emploi en 4 ans) est régulière et récurrente ; elle se traduit par une vive inquiétude des dirigeants de ce secteur.

- On revient sur le rôle politique et citoyen que peut avoir une association. Il est présenté le cas de l'association des "Amis du Domaine des Capucins". Suite à une mobilisation accompagnée par des conseillers municipaux il est décidé la création d'une association pour envisager les actions à venir, parmi lesquelles se trouvent les actions juridiques.

- Il est aussi évoqué la question d'une maison des associations à Annecy.

*Une Maison des Associations soutient la création et le développement des associations locales. Elle s'adresse aux associations de tout secteur d'activité.*

*Lieu d'accompagnement et de formation, la Maison des Associations met à la disposition des associations les moyens et les ressources nécessaires à la gestion et au développement de leurs activités. Des espaces mutualisés permettent de favoriser la coopération et les échanges inter-associatifs (Coin repas, espace presse, bureaux partagés, cyber espace, boîtes aux lettres etc.).*

*L'équipe du Service Relations avec le Monde Associatif oriente et renseigne également le public sur les activités et actualités associatives. (Maison des associations de Grenoble).*

La ville d'Annecy délègue cette mission au centre du bénévolat, il est dommage que lors de la réunion des assises de la vie associative la question n'a pas été avancée. Il ne faut pourtant pas baisser les bras, mais accompagner ces engagements d'entraide et de coopération.

- Le rôle de l'école est important, car c'est une mini société que l'on peut faire vivre en associant les enfants à son fonctionnement, à ses projets. Exemple de la pédagogie Freinet. Une enseignante, membre d'un syndicat, déplore le peu de relation avec les autres syndicats sur ces questions éducatives.

Une autre façon d'agir auprès de l'Education Nationale c'est la Réserve citoyenne. Des bénévoles, de tout âge, profession et compétences peuvent intervenir dans les établissements scolaires, à la demande des enseignants, pour animer des débats sur des questions citoyennes.

- Autour de l'école il est présenté la fonction de DDEN (Délégué Départemental de l'Education Nationale), personne qui fait le lien entre l'école et ses partenaires (mairie, parents...). Il est aussi le défenseur de l'Ecole Publique et de la laïcité.
- Est abordé la difficulté de faire vivre des associations locales au sein d'une fédération. Les militants ne comprennent pas toujours l'utilité d'une direction, d'une centralisation.
- La question de l'argent et du financement des associations est soulevée. La dépendance aux subventions publiques est parfois importante.
- Le manque de disponibilité d'une grande partie de la population ne lui permet pas de participer à la vie associative. On constate un manque d'engagement, particulièrement des jeunes, peu représentés ce soir. Il faut avoir du temps pour militer. A contrario on perçoit le besoin de débattre, de rencontrer les autres ; « Nuit Debout » en est un témoignage. Cette manifestation n'a pas perduré sur Annecy. Les politiques qui ont voulu y participer y ont été chassés !

Les jeunes n'ont plus d'horizon. Pourtant ils savent être pragmatiques et s'organiser au delà des barrières, des frontières.

- Le projet mis en œuvre pour la création d'une association peut se dénaturer quelques années plus tard, surtout si la structure a pris de l'ampleur. On retrouve alors les travers des organisations, qui perdent parfois le sens de leur projet initial. Peut être est-on à la fin d'une époque, d'un cycle !

Le Cercle CONDORCET est prêt à relayer des informations, via son site web, sur la vie associative locale dans le cadre de ces engagements citoyens.